

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2023

N° 2023/03/30/27- Objet : Modification du tableau des effectifs.

Le trente mars deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-quatre mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Étaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, LAFFITTE Patrick, Bernadette SAMUEL, REYNOUD Henri, Laurent JUGLARET, Sébastien THOMAS, GERMAIN Emilie, Murielle GARZINO, Lucie BABIN, WAJS Alexandre à compter du point 3, Marie-Pierre CALLET

Pouvoirs : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, Christine GARCIN-GOURILLON à Marc FUSAT et CHAIX Alain à Marie-Pierre CALLET

Absents excusés : Fanny ARSAC, FABRE Thierry et WAJS Alexandre jusqu'au point 2 inclus,

Secrétaire de séance : Bernadette SAMUEL

Rapporteur : Alexandre WAJS

Monsieur le rapporteur expose que les lignes directrices de gestion fixent les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions aux choix dans les grades et les cadres d'emploi, notamment les modalités de prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience.

Dans le cadre de sa stratégie de pilotage des ressources humaines il a été transmis au Centre de Gestion de la fonction publique des Bouches du Rhône un tableau d'avancement de grade au titre de la promotion interne, concernant deux agents de la collectivité.

Monsieur le rapporteur précise que la promotion interne a pour but de permettre aux fonctionnaires titulaires d'accéder à un cadre d'emploi supérieur par l'inscription sur une liste d'aptitude.

Monsieur le rapporteur indique que pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et missions assurées par les agents dans le cadre de leurs fonctions, il convient de les promouvoir et qu'il appartient au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination de ces agents au titre de la promotion interne pour l'année 2023.

Il propose en conséquence au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs par la création de :

- Deux postes d'agent de maîtrise à temps complet.

Monsieur le Maire précise que le Comité technique sera ensuite saisi afin qu'il se prononce sur la suppression des postes devenus vacants du fait des avancements de grade.

Le conseil municipal, oui l'exposé du Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE la création de deux postes d'agent de maîtrise à temps complet

APPROUVE la modification du tableau des effectifs correspondante annexée à la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 13/04/23

Secrétaire de séance,

Bernadette SAMUEL

Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ

Publication sur le site de la mairie le : 13/04/23

CATEGORIE DE PERSONNEL NATURE DE L'EMPLOI - GRADES	Effectif budgétaire avant délibération	Effectif pourvu	Effectif budgétaire après délibération	Observations
PERSONNEL TITULAIRE				
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Emploi fonctionnel Directeur Général des Services	1	2	1	1 attaché principal détaché sur l'emploi fonctionnel de DGS
Attaché principal	2		2	
Attaché	1	1	1	
Rédacteur	1	0	1	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	3	3	3	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	3	2	3	
Adjoint administratif	5	4	5	
Adjoint administratif de 17 heures 30 par semaine	1	1	1	
Total filière administrative	17	13	17	
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
Brigadier-chef principal de police municipale	1	0	1	
Gardien-Brigadier de police municipale	2	0	2	
Total filière police municipale	3	0	3	
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien	1	1	1	
Agent de maîtrise principal	3	3	3	
Agent de maîtrise	2	2	4	2 créations
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	4	4	4	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	5	5	5	
Adjoint technique	15	10	15	
Adjoint technique de 17 heures 30 par semaine	1	1	1	
Total filière technique	31	26	33	
FILIERE ANIMATION				
Animateur	1	1	1	
Total filière animation	1	1	1	
FILIERE CULTURELLE				
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1	1	1	
Adjoint du patrimoine de 17 heures 30 par semaine	1	0	1	
Total filière culturelle	2	1	2	
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE				
A.T.S.E.M. principal 1 ^{ère} classe	0	0	0	
Total filière sanitaire et sociale	0	0	0	
Total personnel titulaire	54	41	56	
PERSONNEL NON TITULAIRE				
PERSONNEL CONTRACTUEL				
Collaborateur de Cabinet du Maire	1	0	1	
Total personnel contractuel fonctionnel	1	0	1	
Adjoint technique (accroissement temporaire d'activité) Pour 4 mois consécutifs à temps non complet (quotité 52%)	1	0	1	
Total personnel contractuel	1	0	1	
CONTRATS AIDES				
Type contrat aidé : emplois d'avenir	1	0	1	
Type contrat aidé : CUI-CAE de 17 heures 30 par semaine	1	0	1	
Total personnel contrats aidés	2	0	2	
PERSONNEL SAISONNIER				
Maître Nageur Sauveteur - éducateur des A.P.S.	3	0	3	
Surveillants de baignade - éducateur des A.P.S.	1	0	1	
Agent d'accueil (échelle C1)	4	0	4	
Adjoint technique (échelle C1)	6	0	6	
Adjoint administratif à mi-temps (échelle C1)	1	0	1	
Total personnel saisonnier	15	0	15	
Total personnel non titulaire	19	0	19	